

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 FEVRIER 2013

Le mardi 5 février 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 31 janvier 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, MM. CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU,

Excusés : Mme PIOT (1 pouvoir), Mme HERAULT, M.ROUSSEAUX.

Absent : M.DECOUC

Secrétaire : Mme LEDOUX Nadine

Monsieur le maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Il n'y a aucune observation, il propose aux élus de signer le registre.

1 – PRESENTATION SEOLIS

Monsieur Claude BOISSON, responsable de la division clients collectivités territoriales de la société SEOLIS accompagné de Monsieur Raymond AMUSSAT, présentent aux élus les résultats du diagnostic sécurité réalisé sur les installations d'éclairage public de la commune et les prestations du nouveau contrat IRIS.

Les conventions d'entretien pour l'éclairage public n'étant plus adaptées et étant arrivées à échéance, il est proposé à la commune un nouveau contrat dont les objectifs sont les suivants :

- Sécurité : lister et chiffrer les anomalies, identifier les éléments qui ne respectent pas les normes en vigueur.
- Entretien et maintenance : entretien en préventif et non curatif. Les lampes sont toutes remplacées au départ, puis vérifiées lors d'un passage annuel (durée de vie estimée à 4 ans).
- Axe environnemental : à partir de 2015 les lampes à vapeur de mercure seront interdites, il sera nécessaire de changer certaines lanternes pour adapter les nouvelles lampes.

La commune possède un parc de 199 points lumineux et 20 armoires de commandes. 94 lampes sont à vapeur de mercure et 105 à sodium haute pression. L'éclairage public représente 17% de la consommation électrique de la commune.

Les propositions financières de SEOLIS :

- Mise en sécurité du parc d'éclairage public : 4 643,15 € TTC
- Contrat d'entretien, dépannage, maintenance et étude des projets de travaux d'éclairage public :
 - contrat de 3 ans : 14 831,24 € TTC soit 4 943,75 € TTC/an
 - contrat de 4 ans : 17 639,68 € TTC soit 4 409,92 € TTC/an
- Renouvellement de l'éclairage public (94 lanternes à foyer ouvert contre des lanternes à foyer fermé) : 43 400,00 € TTC

La réalisation de cette prestation pendant la période du contrat d'entretien de 3 ou 4 ans, permet à la commune de bénéficier d'une réduction de 900 € TTC sur le coût du contrat de maintenance.

Le contrat de fourniture électrique de la salle des fêtes a été révisé. Nous avons précédemment un contrat dit « bleu + » adapté aux exigences de la salle des fêtes, mais qui n'existe pas dans les produits proposés par SEOLIS. Suite à une modification des puissances, des dysfonctionnements ont été constatés à la salle des fêtes. Une demande d'intervention

d'urgence a été faite et un comptage provisoire a été mis en place. Aujourd'hui SEOLIS propose un contrat « tarif jaune » de 48 kVA répondant aux besoins de la salle des fêtes.

Monsieur le maire précise qu'une suite favorable sera donnée au contrat de fourniture électrique de la salle des fêtes dès que celui-ci sera rectifié par SEOLIS (pas de prestation location pour l'intervention d'urgence) et que la proposition pour le contrat d'éclairage public fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

2 – DEVIS POUR SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le maire présente aux élus des devis pour les sorties scolaires du 5 mars à Pamproux et le 8 mars à Melle soit :

- CASA 5 mars à Pamproux : 370,00 € TTC 8 mars à Melle : 320,00 € TTC
- SITS 5 mars à Pamproux : 235,78 € TTC 8 mars à Melle : 185,50 € TTC

Les conseillers décident de donner suite aux deux propositions du SITS.

3 – CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur le maire informe le conseil municipal des possibilités d'avancement de grade pour 3 agents : M. Giraud Maurice, Mme Pothet Annick et Mme Girard Nathalie.

Ces propositions sont faites par le biais du tableau annuel des avancements, préparé par le centre de gestion des Deux-Sèvres pour le compte de la collectivité, en tenant compte des critères exigés, ancienneté, formation, examen (le cas échéant). Puis, Monsieur le maire dans le cadre de la notation annuelle des agents donne un avis favorable ou non à ces propositions d'avancement qui sont soumises à la commission administrative paritaire. Après avis positif de celle-ci, l'agent peut être nommé sur son nouveau grade si le poste est ouvert ; si l'avis est négatif, l'agent sera inscrit sur le tableau d'avancement de l'année suivante s'il remplit toujours les conditions. Il appartient au conseil municipal d'accepter ou non l'ouverture des postes et d'inscrire les dépenses au budget communal tout en respectant une publicité de 2 mois avant la date de nomination prévue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire relatif aux besoins sur la commune et aux possibilités d'évolution de carrière des agents communaux et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} juin 2013, les postes suivants :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe (temps complet)
- ATSEM principal 2^{ème} classe (temps complet)
- Rédacteur principal 1^{ère} classe (temps complet)

Les sommes ainsi engagées seront inscrites au budget 2013.

4 – DON A LA COMMUNE

Monsieur le maire informe les élus qu'un don de 50 € a été déposé au secrétariat de mairie. Après délibération, les membres du conseil municipal décident de donner cette recette au CCAS.

5 – MAIRIE PHASE II

Monsieur le maire présente le croquis réalisé par le cabinet d'architecte TEMIS, représentant la façade de la mairie en tenant compte des avis émis lors de la dernière réunion de travail. Après discussion sur les couleurs proposées, il est décidé de demander une nouvelle esquisse avant de prendre une décision définitive lors de la prochaine réunion du conseil municipal et de lancer la demande de permis de construire.

6 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – FRAIS DES AGENTS RECENSEURS

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2012 fixant la rémunération des agents recenseurs pendant la période de collecte du 17 janvier au 16 février 2013 à 1,13 € par feuille de logement et à 1,72 par bulletin individuel ;

Considérant que les agents recenseurs avant cette période ont participé à deux demi-journées de formation et une demi-journée pour la tournée de reconnaissance du secteur ;

Après délibération, les conseillers décident d'attribuer à chaque agent recenseur, en plus de la rémunération des bulletins, une somme de 150,00 € brute, permettant de les rétribuer pour les demi-journées de formation, la demi-journée de reconnaissance et les frais kilométriques durant la période de collecte.

7 – REFORME TERRITORIALE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, Monsieur le Préfet a adopté par arrêté le 12 décembre 2012 (notifié le 17 décembre 2012) le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du canton de Celles- sur-Belle, du canton de Melle, de Cœur de Poitou, du Lezayen et du Val de Boutonne et du rattachement de 3 communes.

Monsieur le maire souligne que la quasi majorité des communes du canton ainsi que l'intercommunalité ont manifesté à plusieurs reprises leur opposition au projet et ont proposé des solutions alternatives, qui n'ont pas été entendues.

Monsieur le maire, sans entrer dans le détail des moyens qui pourront être opposés au projet de fusion, rappelle que la décision préfectorale :

- Intéresse directement la commune de Fressines et lui fait grief,
- Va bien au-delà des objectifs fixés par la loi et est à ce titre entachée d'une erreur manifeste d'appréciation,
- Ne s'appuie pas sur une étude précise et exacte des conséquences de cette fusion, en termes de compétences de gouvernance, de financement et surtout d'impact fiscal pour les habitants de Fressines,
- Fait abstraction à d'autres possibilités de regroupement répondant à une meilleure cohérence territoriale et à la volonté des élus concernés,
- Porte atteinte au principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- Invite Monsieur le maire à se joindre au recours contentieux mis en œuvre par la communauté cantonale de Celles-sur-Belle contre ce projet de périmètre et l'autorise à représenter la commune de Fressines devant le tribunal administratif de Poitiers, et à défendre les intérêts celle-ci dans cette affaire ;

8 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information

⌚ Monsieur Fouché informe les conseillers que la prochaine réunion de la commission information sera programmée début mars pour l'étude du budget et des subventions aux associations.

⌚ L'association « enjoy fressines » va débiter son activité de cours d'anglais pour les enfants cette semaine. Ils utiliseront les locaux de la bibliothèque scolaire pendant 3 créneaux : le jeudi à 16h10, le vendredi à 16h10 et après 17h.

Voirie/bâtiments

⌚ Monsieur Fournier précise que la dernière réunion de la commission a permis de préparer les orientations pour le budget 2013.

⌚ Les volets du bâtiment « ancienne mairie » seront repeints, les conseillers approuvent le choix d'une couleur claire qui permettra d'atténuer les défauts des montants des fenêtres.

Ecole

⌚ Madame Moreau rappelle les objectifs de la visite des locaux de l'école et distribue à chacun le plan des bâtiments, afin que tous réfléchissent et proposent des solutions lors d'une prochaine réunion le mardi 19 février à 20h30.

⌚ Madame Moreau et Monsieur le maire rencontrent l'inspectrice de l'académie de Melle, le mardi 12 février, ils souhaitent la présence de membres de la commission école. Mme Ledoux sera présente.

⌚ Madame Moreau doit rencontrer les enseignants pour aborder la mise en place de la réforme scolaire. Madame Légereau s'étonne de cette discussion avec les enseignants alors que les élus n'ont pas été concertés. Madame Moreau précise qu'il faut connaître les projets des enseignants pour élaborer des propositions. Monsieur Fouché indique qu'il faut privilégier un temps de repas plus long avant de mettre en place des activités périscolaires onéreuses. Mesdames Moreau, Ledoux et Messieurs Nivau et Fouché proposent de rencontrer les enseignants le vendredi 15 février à 17h.

M.Chaigneau/C.C.A.S.

⌚ La date retenue pour le repas des aînés de 2014 : 18 janvier.

⌚ La fabrication des pieds de bancs est en cours.

⌚ Il faudra rappeler l'utilité de piéger les frelons asiatiques dans le prochain Fressines infos.

9 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

⌚ Monsieur Fouché signale que le conteneur pour les textiles est mis en place à côté des conteneurs à verre du parking de la salle des fêtes. L'information sera précisée dans le Fressines infos.

⌚ Monsieur le maire rappelle l'erreur faite pour la cotisation annuelle au service de formation et assistance du personnel à l'utilisation des logiciels informatiques du centre de gestion des Deux-Sèvres dont le montant est de 806 € et non 1321.20 €.

⌚ Madame Légereau précise qu'au lieu-dit Pied Pouzin, une mare d'eau s'est formée sur la voirie suite aux intempéries, ce qui provoque des éclaboussures sur le mur des riverains à chaque passage des véhicules. Une intervention pour canaliser l'eau sur l'autre côté de la chaussée doit être programmée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.